



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du lundi 7 mars 2016

DLB 2016/011

L'an deux mille seize et le lundi 7 mars à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : lundi 29 février 2016

Affichage de la convocation : lundi 29 février 2016

Nombre de membres en exercice : 99

Présents : Christian ALLEMANY, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Gérard BARRAU, Louis BENTAJOU, Louis BORRAS, Philippe BOUCHE, Olivier BRUN, Michel CARAYON, Louis CARME, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, André FRETAY, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Philippe HUPPE, Paul ISARD, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Richard NOUGUIER, Jean-François BARRACHINA, Daniel RENAUD, Gaby RUIZ, Alain RYAUX, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Christian THERON, Claude BASTIER, Michel TRINQUIER, Pierre USACHE, Claude VISTE, Alain VOGEL-SINGER.

Absents excusés : Rémi BOUYALA, Laure GODEFROY, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean-Yves LE BOZEC, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Michel FARENC, Chantal GUILHOU, Mathieu LESECQ, Jean-Claude RENAUD, Alain BIOLA.

Secrétaire de séance : Marion MAERTEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Bail emphytéotique COVERED

Monsieur le Président rappelle que le SICTOM PEZENAS-AGDE s'est porté acquéreur auprès de BIOMETHA, le 18 septembre 2015, des terrains sur lesquels sont implantées à la fois les infrastructures communes d'exploitation de VALOHE mais aussi l'unité permettant le tri et le conditionnement des déchets de VALORSYS.

Attaché à l'acte de vente initial, existe un bail emphytéotique par lequel BIOMETHA donne à bail à VALORSYS le terrain cadastré E824 Lieudit LA CROIX sur la commune de Montblanc, pour une surface de 2,2249 ha.

Ce bien est destiné à exploiter une ICPE comprenant une unité de tri et de conditionnement des déchets.

Ce bail, initialement signé entre BIOMETHA et VALORSYS a été de droit transféré au SICTOM PEZENAS-AGDE suite à l'acquisition du terrain par le SICTOM PEZENAS-AGDE.

Le bail, d'une durée de 60 ans (soixante ans), prévoit le versement d'un loyer de 9 166,66 € mensuels par VALORSYS au bénéfice du SICTOM PEZENAS-AGDE. Il est dû à partir du jour où la 1^{ère} tonne entrante est enregistrée (7 septembre 2015).

Il prévoit en outre une clause de révision annuelle des loyers.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée délibérante de valider le principe de ce bail emphytéotique et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la bonne exécution dudit bail (convention, avenant ...).

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

VALIDE le principe du bail emphytéotique tel qu'exposé ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution dudit bail.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour le Président,

Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le

et de sa publication le 16/03/2016

16/03/2016

A Nézignan l'Évêque, le 16/03/2016